

DÉCHETS ACCEPTÉS

/ INTERDITS



Gravats, matériaux inertes

Jusqu'à 2m³ maximum

Déchets issus du bricolage, de travaux domestiques

Mortier, parpaing, béton, carrelage, briques, pierres, marbre, ardoises, ciments, céramiques, tuiles...



Encombrants, "tout-venant"

Jusqu'à 2m³ maximum

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle

Matelas, meubles, moquette, plâtre...



Déchets toxiques (ou dangereux) des ménages

Peinture, solvants, vernis...



Batteries automobile



Lampes, ampoules et néons

Les lampes concernées portent toutes le marquage "poubelle barrée"



Amiante

Contactez Cœur d'Yvelines



Pneus

Contactez Cœur d'Yvelines



**Explosifs,
médicaments**

Contactez Cœur d'Yvelines



**Ampoule
à filaments**

Contactez Cœur d'Yvelines



Huiles de vidange

Amener également les bidons, même vides



Souches, bûches et branches

Diamètre > 10 cm



**Feuilles, tontes,
élagage**

Contactez Cœur d'Yvelines



Piles, cartouches d'encre, radiographies



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E)

Petits et gros électroménagers (congélateur, four, grille-pain, sèche-cheveux...), jouets, matériel informatique, téléviseur, magnétoscope...

Afin de limiter le temps d'attente sur place, les usagers prendront soin de trier leurs déchets chez eux, avant d'aller à la déchèterie.

Les usagers doivent :

- Présenter une pièce d'identité,
- Présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- Respecter les règles de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, etc...)
- Respecter les consignes et instructions du gardien,
- Ne jamais descendre dans les bennes,
- Ne pas récupérer les déchets collectés sur la déchèterie,
- Respecter l'état de propreté de la déchèterie.

Les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs, les manœuvres automobiles se font sous l'entière responsabilité des usagers.

Le gardien de la déchèterie est habilité à refuser des déchets, qui, par leur nature, leur forme, leur dimensions, volume ou quantité, présenteraient un danger ou des contraintes particulières pour l'exploitation.



L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de PATC maximum de 3,5 tonnes.

Les enfants de moins de douze ans ne sont pas autorisés à descendre de voiture.

Les déchets provenant d'une activité professionnelle (artisans, commerçants...) ne sont pas acceptés à la déchèterie.

La déchèterie est réservée aux particuliers.

